

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI / M. DENIS ROSSI**

**OBJET : Soutien aux associations de lutte contre la précarité et de solidarité/santé.
Exercice 2020 : subventions de fonctionnement (6ème répartition) et d'investissement (4ème répartition).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux associations caritatives dans le cadre de la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2020.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 93 000 € en fonctionnement pour les associations de lutte contre la précarité ;
- 2) 49 500 € en fonctionnement pour les associations de solidarité/santé ;
- 3) 64 000 € en investissement - biens mobiliers ;
- 4) 70 000 € en investissement - biens immobiliers.

Ce rapport propose également l'annulation de la subvention accordée à la Fondation d'Auteuil lors de la Commission permanente du 25 septembre 2020 dans son rapport n°45.

En effet, par courrier du 6 octobre 2020, l'association renonce à la subvention d'un montant de 14 000 € octroyée dans le cadre du projet du "Plus long banquet du monde", prévu le dimanche 24 septembre 2020, cette manifestation ayant été annulée en raison des mesures sanitaires prises pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19. Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat, conforme au modèle type prévu à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

